

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 19

Procuration : 1

VOTES : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° 2021/4/1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 23 juin 2021.

Présents :

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël et SARRET Jean.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine et SAUNIER Clémence.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune de La Bâtie-Neuve auprès de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA)

Monsieur le Président informe l'assemblée que le fonctionnement du service technique nécessite le recrutement d'un agent polyvalent pour exercer les missions suivantes : collecte des ordures ménagères, accueil aux déchèteries intercommunales, entretien du territoire et des stations d'épuration.

A la suite de la publication de l'offre d'emploi, des entretiens menés et des obligations réglementaires demandées, un agent technique de la commune de La Bâtie-Neuve a été retenu.

Afin de recruter cet agent, il convient dans un premier temps, de passer une convention de mise à disposition avec la commune de La Bâtie-Neuve.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

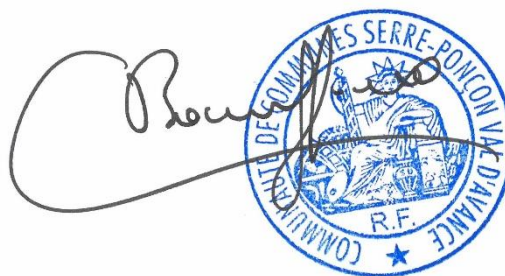
- Approuve la convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune de La Bâtie-Neuve auprès de la CCSPVA (copie jointe en annexe de la présente délibération)
- Autorise le Président à signer la présente convention avec la commune de La Bâtie-Neuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 juin 2021
Et de la publication le 05 juillet 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.